A PARTIR DU JEUDI 28 JANVIER 2021
GENERALISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS EN POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

Afin d'optimiser la collecte des ordures ménagères sur son territoire, la Communauté de communes de l'ERNEE, en accord avec la mairie d'Ernée, a décidé de généraliser la collecte en point d'apport volontaires. Celle-ci remplacera la collecte en porte à porte à partir du 28 janvier 2021.

QUELS AVANTAGES ?

- *Gain de place (les conteneurs peuvent contenir 5m^3 de déchets).*
- *Hygiène optimisée.*
- *Nuisances olfactives et sonores limitées.*
- *Sites sécurisés.*
- *Contenant plus esthétique.*
- *Ramassage facilité.*
- *Dépôt possible tout au long de la semaine. dans n'importe quel point d'apport volontaire*

Vous trouverez au verso du document les emplacements définis pour la mise en place des conteneurs sur votre commune.

***Remarques** :*

- *Le « tambour » dans lequel vos déchets doivent être déposés peut contenir des sacs **de maximum 50 L.***
- *Il est à noter que tous les points de collectes présents **sur le territoire de la Communauté de communes de l'ERNEE** sont utilisables par les habitant de la collectivité. Vous pouvez donc utiliser un point de collecte présent sur votre commune ou une commune voisine si celle-ci fait partie de la Communauté de communes .*
- *Le bac de collecte étant la propriété de la Communauté de communes, il vous est proposé de le conserver. Il est cependant impératif qu'il ne reste pas sur l'espace public sous peine d'être enlevé. Si vous ne souhaitez par le garder, vous pourrez le déposer à l'ancienne déchèterie d'Ernée après avoir contacter la communauté de communes.*

DERNIERE COLLECTE EN PORTE A PORTE LE MERCREDI 27 JANVIER

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à contacter la Communauté de communes de l'ERNEE au 02 43 05 24 53 ou par mail à 0dechet@lernee.fr, ou la mairie d'Ernée

Pour information sites de collecte en service au 28 janvier 2021 sur la commune d'Ernée

Sites de collecte des déchets